

Assemblée des membres du 12 décembre 2019

Point 5 Contribution financière à l'assainissement du pont HPM Rotary

Situation initiale

En relation avec le projet «Human Powered Mobility» lors de l'Expo.02, la Fondation «La Suisse à vélo» a offert le pont HPM Rotary enjambant le canal de la Broye aux communes de Mont Vully et Anet en 2001. Le don est soumis à la condition de garantir l'entretien du pont pendant 30 ans tant en termes d'exploitation que de construction. Les communes de Mont Vully et d'Anet ont reçu un supplément d'un montant de 100'000 fr. aux frais d'entretien estimés à l'époque à 280'000 fr. Depuis la mise en service, les communes ont assuré l'entretien du pont selon les consignes. En plus de l'entretien d'exploitation (nettoyage, etc.), les petits travaux d'entretien de l'ouvrage ont également été effectués (renouvellement des jointures, remplacement de certains éléments de la balustrade, etc.).

L'année dernière, dans le cadre des travaux d'entretien réguliers, des dégâts plus importants ont été constatés sur le pont et aux deux rampes d'accès. Par la suite, l'entreprise spécialisée en construction en bois «Indermühle Bauingenieure» à Thoun a été chargée d'évaluer l'état de l'ouvrage. Des dommages causés par l'humidité, de la pourriture et une attaque par des champignons ont été constatés. Le bitume laminé existant n'est pas suffisamment relié de manière résistante à la construction portante, de sorte qu'un courant descendant s'est formé surtout aux rampes, ce qui entraîne des fissures et des compressions dans le revêtement. Le bureau d'ingénieurs estime les frais pour un assainissement complet avec un effet durable à 540'000 fr. (+/- 20%).

Pour les conseils municipaux de Mont Vully et Anet, il se pose désormais la question de savoir si un assainissement plus avantageux et ponctuel des plus gros dommages doit être envisagé, qui garantit le bon état du pont pour les 11 prochaines années et ainsi jusqu'à la fin du contrat, ou si un assainissement complet doit être visé avec comme objectif sa pérennité.

Le Pont HPM Rotary est une attraction touristique connue bien par-delà la région et est fréquemment utilisé. Il marque la liaison entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Étant donné la grande importance et la popularité du pont (itinéraires cyclables Mitteland n° 5, Alpes vaudoises-Pays de Fribourg n° 59, pistes skating Mitteland n° 5, réseau de chemins de randonnée, sentier maraîcher, etc.), il est impensable de fermer et de déconstruire le pont à la fin du contrat en 2031.

Ainsi, un assainissement complet d'un coût de quelque 600'000 fr. figure au premier plan. Les frais estimés dépassent de loin les engagements financiers pris par les deux communes réceptrices du don. En vue de l'importance suprarégionale du pont, des contributions seront sollicitées auprès d'organisations privées et publiques dans les cantons de Berne et Fribourg.

Les frais d'assainissement de 600'000 fr. seront répartis à part égales entre les communes de Mont Vully et d'Anet. D'éventuelles contributions de tiers seront déduites et le solde des frais imputé par moitié aux deux communes.

Considérations du Comité

Le Comité partage l'estimation des communes d'Anet et de Mont Vully selon laquelle le pont HPM Rotary doit impérativement être conservé en tant que composant indispensable du réseau d'itinéraires cyclables suprarégional, et qu'il convient de viser son assainissement complet avec effet durable.

Compte tenu de l'histoire de la constitution unique et particulière du pont et de sa grande importance suprarégionale en tant que connexion Ouest-Est pour le trafic cycliste et, en particulier, pour le cyclotourisme, le Comité estime qu'une contribution notable de seeland.biel/bienne à l'assainissement est justifiée.

Le Comité propose donc à l'Assemblée des membres une contribution financière de 50'000 fr. prélevée sur le financement spécial pour les tâches régionales.

La contribution financière proposée correspond aux statuts et aux principes pour les contributions issues du financement spécial pour les tâches régionales, que le Comité a fixé:

Principe	Évaluation
1. Pas de financement des tâches ordinaires de l'Association.	Rempli.
2. Des projets et activités fournissant une contribution visible à la réalisation d'un objectif régional ou semi-régional important sont prioritaires. Plutôt mise en œuvre que planification.	Rempli. Il s'agit d'une mesure de mise en œuvre avec une utilité concrète.
3. L'instrument de conduite (cadre des objectifs, soutien d'une mesure) sert de critère d'évaluation, si un projet est digne d'être soutenu.	Rempli. La plus-value touristique est ancrée dans le cadre des objectifs.
4. Traitement des communes ne participant pas au fonds: lors de projets concernant toute la région, les communes ne participant pas au fonds sont sollicitées sur la base bénévole de contribuer au projet. Lors de projets semi-régionaux avec usufruit par des communes ne participant pas au fonds, les moyens du fonds sont dépendants des contributions au projet par ces communes.	Rempli. La commune d'Anet participe au fonds.

Selon les statuts, des prélèvements sur le financement spécial de plus de 30'000 fr. doivent être décidés par l'Assemblée des membres.


Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres une subvention de 50'000 fr. issue du financement spécial pour les tâches régionales pour l'assainissement du Pont HPM Rotary.



0 500 1000 1500m
 Massstab 1: 50.000
 Gedruckt am 27.03.2019 11:57
<https://s.geo.admin.ch/80ea2759b3>



 Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra
 in collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von öffentlichen Einrichtungen zur Verfügung gestellt werden
 Haftung: Obwohl die Bundesbehörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Copyright, Bundesbehörden der Schweizerischen Eidgenossenschaft. <http://www.disclaimer.admin.ch>
 © swisstopo, public.geo.admin.ch